

Etat des créances irrécouvrables et des admissions en non valeur

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

Le comptable nous a fait parvenir la liste des débiteurs du District du Grand Besançon, entre 1994 et 1998. Depuis lors, les créances ont été reprises par la CAGB. Le montant de ces créances s'élève à 2 995,50 euros.

Le comptable certifie avoir épuisé toutes les voies de recouvrement et invite la CAGB à admettre en non valeur les dites créances.

Vous trouverez la liste ci-après.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté admet en non valeur les créances pour un montant de 2 995.50 euros et annule le montant des recettes correspondantes sur le budget 2002 dans la Décision Modificative n°2.

Pour extrait conforme,

Le Président